

> Charte de la MDU



C'est un lieu qui contribue à reconnaître la place essentielle du patient et de ses proches dans le dispositif de soins.

Cet espace a pour objectifs de :

- aider et informer tout usager de la santé,
- aider le patient à se responsabiliser dans son parcours de soins.

C'est un lieu d'accueil et d'information public et gratuit qui s'inscrit dans le respect des valeurs de l'institution et de l'éthique des professionnels de santé.

Les usagers peuvent s'informer sur :

- un problème de santé,
- les moyens pour aider un proche,
- les moyens pour entretenir sa santé et les campagnes de prévention,
- les démarches administratives.

C'est un lieu favorisant l'expression des associations et leur reconnaissance.

C'est un lieu ressource pour les professionnels de santé du NHG. Les professionnels peuvent orienter les patients et leurs proches en recherche de soutien.

La maison des usagers n'est ni un lieu de soin,
ni un lieu de réclamation



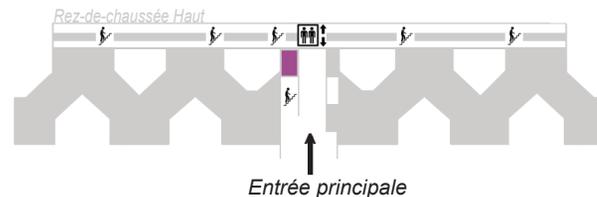
01 34 53 20 56

maisondesusagers@ch-gonesse.fr

> Centre hospitalier de Gonesse



> Nous trouver : 2, boulevard du 19 mars 1962 - 95500 Gonesse



01 34 53 20 56

maisondesusagers@ch-gonesse.fr



> Qu'est-ce que c'est une MDU* ?

C'est un lieu d'accueil et d'information, fait par et pour les usagers, en accès libre, gratuit et anonyme, mis à disposition des usagers par le Centre Hospitalier de Gonesse.

Ce n'est pas un lieu de soins, ni de réclamations.

> Pourquoi ça existe une MDU ?

- Pour mettre à la disposition des patients et des professionnels des ressources complémentaires, indépendantes du fonctionnement de l'établissement.
- Pour enrichir l'accompagnement le soutien réalisé par les professionnels de santé.

> A quoi ça sert une MDU ?

C'est un lieu qui contribue à reconnaître la place essentielle du patient et de ses proches dans le dispositif de soins.

Cet espace a pour objectifs :

- d'aider et informer tout usager de la santé.
- d'aider le patient à se responsabiliser dans son parcours de soins.

> Pourquoi orienter les patients vers la MDU ?

- Pour rencontrer d'autres usagers organisés sous forme associative.
- Pour chercher des informations relatives aux associations de patients.
- Pour répondre à un besoin d'accueil et de soutien non professionnel.
- Pour chercher de la documentation et de l'aide à la compréhension et au renseignement de documents.

*loi du 4 mars 2002 dite « loi Kouchner » sur le droit des patients, circulaire n°DHOS/SDE/E1/2004/471 du 4/10/2004, circulaire N° DHOSE/E1/2006/550 du 28/12/2006

> Qui intervient à la MDU ?

Ce sont des usagers bénévoles représentants d'associations qui s'engagent à respecter la charte de la Maison des Usagers du Centre Hospitalier de Gonesse.

Liste des associations engagées :

BAOBAB : Prévention, soutien et accompagnement des personnes touchées par le VIH/SIDA.

FRANCE AVC : Aide aux patients et aux familles de patients victimes d'accident vasculaire cérébraux.

ILCO : Information et soutien pour tous les stomisés.

JALMALV : Accompagner les personnes en fin de vie, quel que soit leur âge.

UDAF : Union départementale des associations familiales.

UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques.

NB : le service de la clientèle est l'interlocuteur des associations et représente l'interface entre la MDU et l'établissement.

> Quand la MDU est-elle ouverte ?

Des permanences sont organisées les lundis et jeudis de 14h à 16h (hors congés scolaires).

> [Planning des permanences sur www.ch-gonesse.fr](http://www.ch-gonesse.fr)